

Rapport d'Amnesty sur le Burundi : "tendancieux", "partisan", "purs mensonges"

@rib News, 30/07/2014 – Source AFP – Le rapport d'Amnesty International d'annonçant une "campagne d'intimidation" menée par les autorités contre l'opposition et les voix critiques au Burundi est "tendancieux et partisan" et constitué de "purs mensonges", a réagi jeudi le gouvernement burundais. "Le gouvernement du Burundi n'a pas été touché par la production de ce nouveau rapport tendancieux et partisan de la part d'Amnesty International, rédigé par la main de l'opposition et de la société civile, et qui donc est sans aucune crédibilité pour nous", a déclaré le secrétaire général et porte-parole du gouvernement, Philippe Nzobonariba.

Dans son rapport publié mardi, l'ONG de défense des droits de l'Homme d'annonce la "répression contre les libertés d'expression et de réunion pacifique" et la "hausse des violences politiques" attribuées à la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, à l'approche des élections générales de 2015. "Ces allégations sont de purs mensonges, car les libertés s'exercent au grand jour, que ce soit pour les partis politiques, la société civile ou les médias qui critiquent le gouvernement à longueur de journée", a rétorqué M. Nzobonariba. Amnesty "cherche à semer la confusion et à envenimer la situation alors qu'on approche de la période délicate des élections, comme elle l'avait déjà fait en 2010", lors du précédent scrutin boycotté par la quasi-totalité de l'opposition et suivi de violences politiques, a-t-il poursuivi, accusant l'ONG de vouloir "mettre de l'huile sur le feu". Le rapport d'Amnesty reprend les inquiétudes déjà exprimées publiquement depuis plusieurs mois par la communauté internationale, concernant la montée des tensions sur fond de violence politique et d'entraves aux libertés au Burundi, à l'approche du scrutin de 2015 dans ce petit pays des Grands Lacs sorti en 2006 de treize ans de guerre civile. Les tensions se cristallisent notamment autour la volonté présidentielle du président Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, de briguer un troisième mandat, bien que, selon ses opposants, la Constitution l'en empêche, ce que nient ses partisans. "Les Nations unies, tout comme la communauté internationale (...), se sont laissées manipuler par des groupes d'intégrité comme certains partis d'opposition ou quelques associations en accointance avec ces organisations internationales qui les poussent à l'arrogance", a estimé Philippe Nzobonariba. L'histoire du Burundi est jalonnée de massacres ethniques et le pays a connu une guerre civile meurtrière entre 1993 et 2006.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT (30/07/2014) 1. En date du 29 juillet 2014, l'Organisation « Amnesty International » vient de sortir un document intitulé « Burundi- le verrouillage, l'espace politique se contracte ». A travers ce document, cette organisation affirme qu'à l'approche des 2015, elle note une recrudescence des violations des droits de la personne à la liberté d'association et de rassemblement non violent et notamment des cas de harcèlement et d'intimidation par le Gouvernement d'individus critiques à son égard ». Le document conclue par une série de recommandations tendancieuses et partisans particulièrement adressées au Gouvernement du Burundi. 2. Le Gouvernement voudrait à cet effet faire remarquer qu'il n'est surpris par pareille prise de position de la part de cette Organisation surtout à la veille des élections ou au lendemain de celles-ci car elles ne sont pas nouvelles et probablement pas les dernières. 3. Il ya lieu de rappeler à cet effet le document intitulé « Un pas en arrière »- Tortures et autres mauvais traitements aux mains du Service de Renseignement Burundais » publié par cette Organisation en date du 23 août 2010(juste au lendemain des élections) et à travers lequel l'Ong s'en prenait violemment aux services de sécurité burundaises, qui pourtant venaient de s'accomplir avec brio tout le processus électoral et ce, à la grande satisfaction de la Communauté Internationale. Ce document tout comme celui qui vient de sortir, a été publié sans que l'Organisation ait rencontré un seul officiel du gouvernement, que sur sa demande, un rendez-vous avait été fixé avec le Porte Parole de ce dernier, pour s'entretenir sur les questions sécuritaires et en rapport avec les droits humains. 4. Il y a lieu de s'interroger sur les raisons de cette stratégie contourner l'information officielle, et surtout les mobiles exacts de cet acharnement sur les institutions légitimement mises en place par le peuple à travers des élections reconnues et appréciées par toute la communauté internationale. 5. Le Gouvernement note avec regret une prise de position tendancieuse sur le plan politique et social de cette Organisation en faveur des individus en conflit avec la loi ou en faveur des groupes d'intérêts politiques et autres, qui des fois se déclarent de la société civile. Il s'agit d'une position qui ne peut qu'encourager les dérapages à l'égard de l'intégrité que observe entre groupes politiques, et ce à la veille d'un événement aussi important que les élections dont les chances approchent. 6. Le Gouvernement demande à Amnesty International de faire plus de sens de responsabilité et invite à faire autant à l'endroit de ses partenaires privilégiés des milieux politiques de la Société civile qui apparemment constituent ses traditionnelles sources d'allégations erronées qui dominent ses rapports périodiques sur le Burundi. Cela donnera à l'organisation plus de crédibilité. 7. Par ailleurs, le Gouvernement d'annonce les contradictions flagrantes dans les recommandations que cette Organisation formule, quand elles demandent au Gouvernement de mettre fin à l'impunité tout en lui exigeant la libération sans condition des individus ayant des dossiers judiciaires en cours. Un appel solennel donc lancé au gouvernement à s'engager dans les affaires en justice, uniquement dans l'intérêt des organisations ou des personnes ayant des affinités profondes avec l'Organisation. 8. Face à ces nouvelles allégations mensongères et tendancieuses et dont l'objectif principal autre que de ternir l'image du pays et de ses institutions, le Gouvernement du Burundi oppose un démenti et une condamnation ferme, car elles visent à envenimer le climat électoral et perturber la sérénité au sein de l'opinion. Le Gouvernement du Burundi reste préoccupé par la question des droits de l'homme en général et des libertés publiques en particulier. Les libertés d'expression et d'association sont largement garantis dans ce pays mais les lois en vigueur doivent être respectées, en témoigne le nombre excessivement élevé de médias privés (environ une cinquantaine), des Associations de la société civile (autour de cinq mille), le nombre de partis politiques (plus d'une quarantaine) pour un pays de la taille du Burundi, ce qu'on trouve rarement dans d'autres pays. Ne pas le reconnaître relève de la pure mauvaise foi. 10. Toutefois le Gouvernement, en tant que garant de l'Etat de droit ne saurait tolérer le désordre causé par ceux qui prétendent faire valoir leurs droits. Il s'agit d'un principe applicable et appliqué au Burundi que partout ailleurs. 11. À La globalisation étant plus de mise, le Gouvernement rappelle que chacun doit

responsabilité personnelle reste individuelle, et par conséquent il invite la justice à ne céder à la pression de qui que ce soit pour juger en toute sérénité et acquiescer toute personne qui se sera rendu coupable de la violation de la loi. 12. Pendant cette période pré-électorale, le Gouvernement invite la population à rester serein et ne pas se laisser distraire par les différentes opinions qui circulent et auxquelles heureusement elle est habituée dans pareils moments. 13. Aux partis politiques le Gouvernement demande d'exercer librement leurs droits dans le respect de la loi, à afficher une tolérance les uns envers les autres et à se garder des actes de provocation ou de violence. 14. A la Communauté Internationale, le Gouvernement réitère son engagement à assurer des élections libres, transparentes et apaisées, et lui demande de les accompagner en disponibilisant à temps les moyens promis ainsi qu'en suivant de près le processus, avant, pendant et après tous les scrutins. Fait à Bujumbura, le 30 juillet 2010
LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT Philippe NZOBONARIBA